

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	62 (2012)
Heft:	3
Artikel:	Un ami de la Suisse, l'archiduc Jean d'Autriche, d'après sa correspondance avec Charles Pictet de Rochemont
Autor:	Pictet, François
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-325281

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un ami de la Suisse, l'archiduc Jean d'Autriche, d'après sa correspondance avec Charles Pictet de Rochemont

François Pictet

A l'approche du bicentenaire des traités de 1815, et deux ans après la publication des lettres de la députation genevoise auprès des souverains alliés,¹ il a semblé intéressant de présenter cet extrait de la correspondance entre Charles Pictet de Rochemont et l'archiduc Jean d'Autriche qui jette un éclairage nouveau sur quelques mois cruciaux pour l'avenir international de la Suisse.

Charles Pictet (1755–1824),² appelé Pictet de Rochemont selon l'usage genevois qui voulait que l'homme marié joignît à son nom celui de sa femme, fut d'abord officier dans un régiment suisse au service de France; revenu à Genève en 1786, membre du Grand Conseil, la révolution genevoise de 1792 puis l'annexion de la république par la France en 1798 l'écarta des magistratures.

Agronome dans son domaine de Lancy près de Genève, il fonda en 1796 avec son frère, le physicien Marc Auguste Pictet, la Bibliothèque britannique, rebaptisée en 1816 Bibliothèque universelle. Ses talents d'agronome et ses écrits le firent bientôt connaître dans toute l'Europe.

Membre du Conseil provisoire quand Genève eut recouvré son indépendance, il fut, en janvier 1814, l'un des trois députés aux souverains alliés réunis à Bâle,³ où le baron de Stein le nomma secrétaire général de l'administration des territoires français conquis avec le titre de conseiller d'Etat russe. Pictet ne remplit pas ses fonctions, presque aussitôt supprimées. Conseiller d'Etat, député de Genève au premier congrès de Paris et au congrès de Vienne, ministre plénipotentiaire de la Confédération au second congrès de Paris et à Turin, il obtint au terme de très longues négociations la cession de communes françaises et sardes, qui permit d'arrondir le territoire du canton de Genève et d'assurer sa contiguïté avec la Suisse, ainsi que la neutralisation de la Savoie du Nord. Il a par ailleurs rédigé la déclaration solennelle par laquelle les puissances reconnaissent, le 20 novembre 1815, que «la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance

1 *Revue suisse d'Histoire*, 3/2010, pp. 341–358.

2 J. D. Candaux, *Histoire de la famille Pictet 1474–1974*. Paul Widmer, «Charles Pictet de Rochemont, der Genfer Patrizier auf dem Wiener Kongress», in: *Schweizer Aussenpolitik und Diplomatie*, Ammann Verlag, Zurich 2003.

3 Le récit de cette députation, d'après la correspondance inédite d'Isaac et Louis Pictet, a été publié dans la *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 60, 2010, N° 3.

de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière».⁴

L'archiduc Jean d'Autriche (1782–1859) est le septième des huit fils de l'empereur Léopold II. Il abandonna la carrière militaire, après avoir été défait en 1800 par Moreau à Hohenlinden, pour œuvrer au développement de l'économie et à l'avancement des sciences et des arts dans l'empire en général et en Styrie en particulier. Fondateur du Joanneum de Graz, passionné d'agriculture, il a pratiqué l'agronomie dans ses domaines de Thernberg et Brandhof en Basse Autriche. En 1848, l'Assemblée Nationale de Francfort nommera régent de l'empire ce prince éclairé qui jouissait de la confiance générale.

Pictet a fait la connaissance de l'archiduc Jean, abonné à la Bibliothèque britannique, pendant le congrès de Vienne au cours duquel une relation de confiance assez remarquable, fondée sur une similitude d'intérêts, de goûts et de caractères, s'est établie entre eux.⁵

Les lettres ci-dessous ont été échangées entre avril et juillet 1815, entre le congrès de Vienne et celui de Paris. On voit Pictet, soucieux de la neutralité de la Suisse, dont le principe venait d'être décidé, s'inquiéter de la demande faite aux cantons d'accorder le passage à une armée autrichienne venant d'Italie et de se joindre à la coalition. Il va trouver l'archiduc à Saint-Maurice, le visite ensuite à Bâle, où il commande le siège de la forteresse de Huningue, avant de se rendre, à la fin d'août à Paris, où les deux hommes se verront chaque jour jusqu'au départ du prince pour Londres à la mi-octobre, avec son frère Louis. L'archiduc Jean, de son côté, encourage Pictet à reprendre à Paris la question des frontières de la Suisse entre Genève, nouveau canton, et Bâle; les deux hommes sont partisans de ce qu'ils appellent «une frontière militaire», ce qui supposait d'importantes cessions de territoire par la France. Les instructions que Pictet recevra de la commission diplomatique de la Diète et du Conseil d'Etat genevois ne lui permettront pas de plaider cette cause, à laquelle les Alliés, qui entendaient ramener la France à ses limites de 1790, n'auraient d'ailleurs pas consenti. La cession à Genève de quelques communes du pays de Gex, français depuis 1601, sera, sauf erreur, la seule exception. Manifestement très attaché au pays de ses ancêtres, l'archiduc Jean souhaite, comme son interlocuteur, que la Suisse, dans l'intérêt aussi de l'Autriche en raison de la nouvelle route du Simplon qui permettait de passer facilement en Lombardie-Vénétie autrichienne, soit forte et indépendante de toute influence extérieure. Pour Pictet, l'octroi d'une frontière militaire obligeraît la Confédération à se doter, pour pouvoir la défendre, «d'un revenu fédéral suffisant, d'un gouvernement central vigoureux et d'une organisation de milices qui fasse de tout paysan un bon soldat».

La correspondance complète, soit 32 lettres, s'étend jusqu'en 1824, année de la mort de Pictet; elle pourra être consultée sur le site internet de la fondation des

⁴ Cf.: Correspondance diplomatique de Charles Pictet de Rochemont et de François D'Ivernois, Paris, Vienne, Turin, 1814–1816, éd. par Lucien Cramer, 2 vol. Genève et Paris 1914.

⁵ On trouvera dans la publication de la fondation, disponible sur son site internet, intitulée Charles Pictet de Rochemont, lettres écrites à sa famille pendant ses missions diplomatiques, Bâle, Paris, Vienne, Paris, Turin 1814–1816, la relation de ses entretiens avec l'archiduc Jean.

archives de la famille Pictet avec une numérotation correspondante.⁶ Les lettres plus tardives traitent d'agronomie et de divers sujets touchant l'actualité politique et sociale sur lesquels l'archiduc, qui s'exprime avec beaucoup d'abandon, fait preuve d'une vision assez pessimiste de l'avenir. Il y est aussi question du voyage d'étude qu'il fit en 1815 avec son frère Louis, dont le récit paraîtra sans nom d'auteur dans la Bibliothèque universelle.⁷

Trois lettres de Pictet (nos 2 et 3, d'après des brouillons qui n'ont pas été retrouvés, et no 11), ainsi que deux de l'archiduc (nos 4 et 6), ont été publiées en partie, celles de l'archiduc en corigeant syntaxe et orthographe, par Edmond Pictet dans la biographie qu'il a écrite de son aïeul.⁸ Les autres sont inédites.

Toutes les lettres de l'archiduc sont de sa main; quelques unes sont conservées dans les papiers de famille d'un descendant de Pictet, la plupart aux Archives d'Etat de Genève.⁹ Neuf lettres de Pictet, les autres n'ayant apparemment pas été conservées, se trouvent dans les archives Meran, déposées par les descendants de l'archiduc Jean au Steiermärkisches Landesarchiv à Graz.¹⁰

L'orthographe, la syntaxe et la ponctuation ont été respectées, et quelques paragraphes introduits pour alléger un texte très serré.

* * *

[1]
Monseigneur

Genève le 26 avril 1815

Quoique je me doute bien que Votre Altesse Imperiale, au milieu de ses grandes et importantes occupations, ne pourra guères trouver un moment pour me répondre, je veux prendre acte de la bonté qu'Elle a eue de me permettre de Lui écrire directement. Je veux Lui adresser encore une fois les témoignages de ma reconnaissance pour les bontés dont Elle m'a comblé à Vienne. Si je puis en croire les papiers et les lettres particulières, Votre Altesse sera appelée à de hautes fonctions, telles que souvent mes vœux les ont anticipées pour Vous Monseigneur, et surtout pour ceux qui seront soumis à la bienfaisante influence de votre administration.

Je rappelle à Votre Altesse qu'Elle peut disposer de moi en tout ce à quoi Elle me jugera utile à la cause de l'humanité, expression qui, dans le sens où Votre Altesse est digne de l'entendre, embrasse tous les intérêts de notre vocation sur la terre.

6 www.archivesfamillepictet.ch; onglet publications. 10, place du Grand Mezel, 1204 Genève.

7 «Journal inédit d'un voyage en Angleterre», Bibliothèque universelle, série littérature, vol. 6 (1817) p. 113 ss. et 329 ss; vol. 7 (1818) p. 145 ss. et 375 ss. Disponible sur Google Books.

8 Edmond Pictet, *Biographie, travaux et correspondance diplomatique de Charles Pictet de Rochemont*, Genève, Georg, 1892.

9 AEG, Archives de familles, première série, Pictet de Rochemont 3 (correspondance privée 1794–1824, répertoire).

10 Je remercie ici très vivement le comte Franz von Harnoncourt-Unverzagt qui en a aimablement autorisé la communication et la publication.

La confiance de mes concitoyens vient de me revêtir de la première place militaire du pays. Il faut, bongré malgré, quitter ma charrue pour l'épée. Je ne puis pas dire que j'y aye regret, puisque je m'associe par là aux efforts de la portion la plus respectable de la population de l'Europe, contre une vraie peste sociale, mais j'en déplore la nécessité; et quelque confiance que j'aye dans les résultats militaires, et dans les évènemens prochains, je ne pense pas que le chapitre des comotions soit prêt à finir. Nous avons ici le plus grand dévouement à la bonne cause. Quoiqu'on eût complètement dénué notre place, le zèle des Genevois a fait des miracles pour pourvoir à la défense; et cas arrivant, nous nous rendrons dignes, je l'espère, de la faveur que nous ont montrée les Puissances alliées, et de l'avantage d'être agrégés désormais à la Suisse. Je continue à recommander notre ville à la haute protection de Votre Altesse Imperiale.

Je suis avec respect Monseigneur, de Votre Altesse Imperiale le très humble et obeissant serviteur
C. Pictet de Rochemont
Cons^r d'Etat Command^t

Pictet a quitté Vienne, où il représentait Genève, au début d'avril; le conseil d'Etat l'a nommé le 22, aussitôt après son arrivée, commandant des forces armées genevoises. Les souverains alliés, ayant appris que Napoléon, échappé de l'île d'Elbe était de retour en France, l'ont déclaré hors la loi le 13 mars. Les dispositions finales du congrès stipuleront que la France déplacera sa ligne de douanes de manière à ce que la communication de Genève avec la Suisse par Versoix, partie du pays de Gex français, soit toujours libre, ce qui, sans assurer la contiguïté avec la Suisse, constitue un progrès par rapport à l'acte final du premier congrès de Paris, qui ne prévoyait que l'usage en commun de la route par la France et Genève. Par ailleurs, la neutralité perpétuelle de la Suisse devait être reconnue après que la Diète fédérale aura déclaré accéder à ce statut. Les armées autrichienne, russe et prussienne se préparent à envahir la France. Le 24 avril, la majorité des cantons a accepté la convention qui, malgré de défaut de contiguïté territoriale, admettait Genève dans la Confédération. Les deux représentants de Genève seront reçus le 27 par la Diète; la ratification de tous les cantons étant parvenue à celle-ci, l'Acte authentique sera signé le 19 mai. Depuis l'arrivée triomphale de Napoléon à Paris le 20 mars, Genève est menacée par les forces françaises stationnées en Savoie et bientôt dans le pays de Gex.

Dans plusieurs de ses lettres de Vienne, Pictet a rapporté à sa famille une rumeur selon laquelle l'archiduc Jean serait nommé à Milan vice-roi du royaume de Lombardie-Vénétie. Cette fonction sera confiée à son frère l'archiduc Rainer.

[2]

Monseigneur,
Je demande à Votre Altesse Impériale la permission de l'entretenir un moment de la position présente de la Suisse.

Un officier autrichien, envoyé de Milan, nous dit que le projet des généraux de Sa Majesté Impériale est de passer avec un corps d'armée par le Simplon, tandis qu'un autre corps passera par Bâle.

Jusqu'ici il a convenu à Napoléon de ménager la Confédération, mais tout indique que les troupes françaises stationnées dans le voisinage de Genève et de Bâle ont ordre d'entrer en Suisse au moment où le territoire helvétique sera violé par les Alliés. Dans cette supposition les Suisses se diviseront. La moitié, peut-être, de la nation se déclarera pour les Français et se joindra à eux contre les Alliés. On se battra en Suisse. Napoléon y portera tous ses moyens disponibles. Il y versera ses nombreuses levées pour y prolonger la lutte, et dans ce pays, si coupé et si difficile, qui peut dire jusqu'à quel point la résistance des Français, aidés d'une partie de la population, serait efficace, et pendant combien de temps

[Genève] 6 mai

les armées seraient arrêtées en Suisse? Le plan de campagne qui fait passer les armées par Bâle et le Simplon suppose que ce sera sans résistance et sans perte de temps. Mais s'il en était autrement et que ce projet attirât sur la Suisse une grande masse de forces françaises, l'exécution du plan général en souffrirait beaucoup, et suivant le résultat des événements qui se passeraient en Suisse, qui sait même si les Français ne pourraient point reprendre l'offensive sur les contrées dont l'abord leur est aujourd'hui fermé?

Je prie Votre Altesse Impériale de supposer maintenant que les Puissances, respectant la neutralité du territoire helvétique qu'elles viennent de proclamer, n'entrent en France que de Mayence à la mer et de Chambéry à Nice. La Suisse dès lors demeure impénétrable aux Français, car les Suisses resteront unis, comme ils le sont aujourd'hui, dans la défense de leurs frontières. Une scission entre eux ne peut résulter que de l'entrée des Alliés dans leur pays; s'ils peuvent être rassurés sur ce dernier point, ils résisteront aux armées françaises avec la plus grande énergie et un parfait accord. Je parle à Votre Altesse Impériale avec une pleine connaissance des faits et des dispositions de la Suisse, et je n'envisage ici que l'intérêt évident de la cause des Alliés. [...]

Après différents sondages, les représentants des Alliés auprès de la Diète inviteront formellement, le 8 mai, la Suisse à se joindre à la coalition et à leur accorder la faculté de faire passer des troupes par son territoire. Bien que le congrès de Vienne ait prévu que la Suisse serait neutre, ce qui sera confirmé à Paris en novembre, tous les cantons, sauf Vaud, Bâle et le Tessin, approuveront la convention conclue à cet effet le 20 mai.

[3] [Genève] le 5 juin
[...] Nous éprouvons déjà les effets de la bienveillance et de la sagesse de Votre Altesse Impériale dans la nouvelle direction imprimée aux colonnes qui devaient prendre la route du Simplon. Puisse l'heureuse influence de vos conseils, Monseigneur, faire aussi préférer les pontons sous Huningue au pont de Bâle, sans doute plus commode mais que, malgré la convention du 20 mai, on n'emploierait pas sans risquer de diviser la Suisse.

De quelque manière que l'on envisage les dispositions des Vaudois, – soit qu'on déteste leur attachement à l'ennemi du genre humain ou qu'on excuse leur reconnaissance envers celui qui les a constitués en nation, – soit qu'on les regarde comme des sujets révoltés ou comme un peuple qui a des droits sacrés à l'indépendance, – toujours est-il vrai que le sentiment presque général des Vaudois est en faveur de Napoléon. La violence imprudente de quelques-uns de leurs anciens maîtres nourrit ce sentiment qu'on aurait pu amortir ou éteindre par la modération, la confiance, et par la profession ouverte d'une renonciation franche et entière.

La convention du 20 mai, embrassée avec empressement par Berne et les cantons qui sont sous son influence, a dû naturellement être rejetée par celui de Vaud. Cette convention, qui associe la Suisse au système de l'Europe, pourra bien, aussi longtemps que les Puissances n'emprunteront pas le système helvétique, ne pas déterminer la scission des Vaudois, mais il est à craindre que cette scission ne soit l'effet immédiat de l'entrée des Alliés dans notre pays.

Avec un ennemi aussi habile à tirer parti des circonstances que l'est Napoléon, je demande à Votre Altesse Impériale quelles ne pourraient pas être les conséquences de cette séparation du canton de Vaud du reste de la Suisse, et s'il convient aux Alliés de donner à leur adversaire un tel avantage?

Nous avons, le 30 Mai, dans notre Conseil d'Etat, accepté à l'unanimité des suffrages la convention du 20. Elle a été ratifiée, le 3 juin, par le Conseil Souverain à une majorité de 150 voix contre 82. Le sentiment profond de la reconnaissance envers les Puissances qui nous ont restaurés et dotés, l'attachement et la déférence à la Confédération qui nous a admis dans son sein, ont dicté cette résolution. Si vous daignez observer, Monseigneur, qu'elle a été prise, sous le canon des Français, par une population manufacturière dont les principaux intérêts sont en France; que notre ville peut être cernée, affamée d'un jour à l'autre, ou brûlée par un ordre de Napoléon; si vous daignez observer encore que le canton de Vaud nous sépare du reste de la Suisse; que nous n'avons pas 3500 hommes en tout pour défendre des ouvrages qui en exigeraient 15.000 et qui sont dominés de partout; enfin si vous voulez bien considérer, Monseigneur, que le corps d'armée suisse le plus voisin est à vingt lieues de nous, tandis que l'armée française, plus nombreuse et plus proche de nos murs, peut se jeter dans le canton de Vaud et nous couper tout secours, Votre Altesse Impériale jugera sans doute qu'il y a quelque énergie parmi nous. [...]

On lit dans le registre du Conseil d'Etat à la date du 5 juin: «M^r le Cons^r Pictet ayant été, avec l'autorisation de Messieurs les Syndics, voir S.A.I. l'Archiduc Jean d'Autriche à son passage à St-Maurice pour aller en Suisse, a rapporté que le 31 mai il avoit eu l'honneur de le voir à St-Maurice, et qu'il avoit eu une longue conversation avec lui, non en sa qualité de Conseiller d'Etat, mais comme ayant été honoré de ses bontés à Vienne. Il en a été très bien accueilli et S.A.I. lui a dit les choses les plus agréables, témoignant son attachement pour la Suisse et de l'intérêt pour Genève.»

Favorables à la France par hostilité envers Berne, les Vaudois ont dans les milieux suisses conservateurs une solide réputation de Jacobins.

Entrées en Suisse par le Simplon (54.000 hommes) et le Grand Saint-Bernard (5700 hommes), les troupes autrichiennes traversèrent sans incident en deux colonnes le canton de Vaud et le Chablais, sans s'arrêter à Genève.

[4]

Basle ce 3 de juillet 1815

C'est pendant mon dernier séjour à Heidelberg que je reçus votre lettre adressée à Lörrach, j'en fis le meilleur usage, et le prince Metternich étant arrivé je lui en communiquai le contenu en le priant de vouloir bien soumettre à Sa Majesté ce que les braves Genevois avoient fait, et de leur accorder une lettre par laquelle il leur marquât sa satisfaction; cela me fut promis, et j'espérai que si elle ne vous est déjà parvenue directement, de la recevoir ces jours-ci. Toujours en chemin, séparé du quartier général de Sa Majesté et la communication étant aussi long-tems interrompue que la jonction de tous les corps et armées ne se soit effectuée près de Nancy, je n'ai pu encore rien apprendre ni faire souvenir le Prince. C'est présent qu'étant fixé ici à Basle que je profiterai de la première occasion pour le faire.

Nos nouvelles sont très bonnes, l'état de l'intérieur de la France ne se laisse comparer qu'avec une ruche à miel qui a perdu sa reine, il paroît qu'il y règne la plus grande confusion, tant mieux, on épargnera beaucoup de sang, et on pourra les arranger de manière à n'avoir plus raison de la craindre. L'Alsace est balaïyée, le prince royal de Wurtemberg a battu et jeté dans Strasbourg Rapp, toutes les forteresses sont bloquées, la prise de Montbeillard fera marcher Lecourbe qui tenoit encore dans un camp très retranché près de Beffort. Wrede étoit à Nancy où on avoit crié vive le Roi!! Wellington et Blücher avançoient vers Paris. De votre côté les affaires vont on ne peut pas mieux, Lyon sera à cette heure occupé,

Genève est donc délivrée de son état de siège, et jouira à ce que j'espère bientôt lors que nos troupes seront passées d'un parfait état de paix.

Basle n'est pas encore dans la même situation, Monsieur Barbanègre a pris la fantaisie de nous lancer une vingtaine de bombes qui heureusement tombèrent dans les jardins du faubourg de St Jean, mais ne firent aucun mal, les pauvres Baslois en étoient consternés, je trouvai moyen de faire cesser cette farce, et depuis ce tems là le canon ne tône que sur les déserteurs qui sortent de la forteresse par bandes entières; j'ai éprouvé à sommer le commandant lui laissant du tems pour réflechir et en bien traitant les déserteurs (tous des paysans que je renvoie dans leurs foyers), j'espère le faire mourir de consomption, moyennant la désertion qui va augmenter. Ce seroit un vrai bonheur de voir tomber cette forteresse, j'ai requis les cantons de me donner ce qu'ils ont d'artillerie dans leurs arsenaux, mortiers, obusiers de gros calibre et pièce de 24 ou 18 de canon. Zuric m'a envoyé deux gros mortiers et 3 pièces de 24. Basle me donne ce que je puis trouver, si seulement les autres ont quelque chose, mon artillerie de siège est en chemin, mais je crains qu'elle n'arrive avant quelques semaines, tems si précieux dans les circonstances actuelles. Huningue prise, j'ai l'ordre de la raser, et vous pouvez être persuadé que cela se fera avec une activité toute particulière. La Suisse seroit par là délivrée d'une gêne qui influoit au moins sur les cantons qui en étoient voisins.

Les bloquades de Beffort, Brisac et Schlettstadt me sont confiées mais je les regarde de second ordre et je concentre tous mes soins pour Huningue. Il seroit tems qu'un peu de bonheur voulut me favoriser, car c'est une chose ennuyeuse que de regarder une place et ne pouvoir l'attaquer.

Vous aurez surely lu l'ordre du jour du général Bachmann je n'y trouve rien à redire, il parle d'une manière digne d'un Suisse, cependant on y a trouvé ici qu'il n'étoit pas autorisé de parler ainsi etc. etc.! Sincèrement parlé comme les choses sont il n'y a plus rien à risquer pour la Suisse et ce qu'elle fait ne peut que lui procurer la bienveillance des alliés, cet esprit de précaution, de lenteur, cet esprit marchand, et ce terrible attachement à tout ce qui est formes et méthode etc. n'est pas fait pour nos circonstances, j'estime et respecte les Baslois, leur esprit d'ordre dans leurs ménages, la simplicité de mœurs, la sobriété, enfin cette bonne-hommie suisse, tout cela me plait, mais je voudrai voir réunies ces vertus avec un esprit républicain énergique qui prit des mesures fermes, et décidées, et cela dans les premiers moments.

Vous savez que je suis très attaché à la Suisse, je lui désire tout le bonheur possible et la jouissance de ses droits et de sa liberté sans être troublée, mais elle est hors de l'usage de ce qu'il faut dans nos tems, il lui auroit fallu une défense active de son pays pendant une campagne, pour rendre l'élan patriotique aux magistrats et la pratique de notre métier au militaire. Le brave colonel d'Afry me fit voir 8000 Suisses sous les armes, c'étoit les bataillons de l'Argovie, Turgovie, St Galle, Zuric, Pays de Vaud, Appenzell, Grisons, et Tessin, Basle, une bien belle troupe en bon état et qui surement fera son devoir, mais c'est un esprit bien différent de ces officiers et des magistrats. Affry est parti avec sa troupe me laissant ici le colonel Lichtenhahn avec 4 batt[aillo]ns qui défendent le territoire de Basle et forment conjointement avec mes gens la bloquade.

Fellenberg est un homme bien respectable, j'ai admiré son école des pauvres et le reste de ses institutions; j'ai trouvé en lui un homme qui réunit la tête refléchie et froide, avec un cœur chaud, qui aime sa patrie sans en méconnoître les

parties foibles, dommage qu'il n'est pas dans les places qui conduisent les affaires de sa république.

Sur mon voyage depuis St Maurice jusqu'à Schaffhouse je pourrai beaucoup écrire, j'ai vu un beau et bon pays, ne regrettant que de devoir courir la poste, j'ai trouvé tant de choses qui me retraçoient mes bons montagnards, tant de ressemblance, aussi si jamais je pouvois me procurer le tems et la permission, je désirerais bien revoir ces contrées de même que celles que je n'ai pu visiter. Je ne m'étois pas trompé en nos bons Vallaisans, ce pauvres gens que n'ont-ils fait. Je termine ma lettre, vous me répondrez, j'en ferai de même, voila donc notre correspondance établie.

Jean

Napoléon a été défait à Waterloo le 18 juin. La forteresse de Huningue, qui menace Bâle, résiste encore.

Niklaus Franz von Bachmann (1740–1831), officier général au service de France et du Piémont-Sardaigne, avait été nommé commandant en chef des troupes confédérées qui occupèrent une partie de la Franche-Comté. Les difficultés de cette campagne peu glorieuse, marquée par des actes d'indiscipline et des dissensions avec la Diète, l'amènèrent à donner sa démission le 26 juillet.

Philippe Emmanuel de Fellenberg (1771–1844), de Berne, avait créé à Hofwyl un institut d'éducation pour jeunes gens de toutes conditions sociales, y compris pour les pauvres dans une école particulière. On y combinait les études avec les exercices physiques et les travaux pratiques notamment ceux des champs dans la ferme modèle qui faisait partie de l'établissement. Pictet a fait beaucoup, durant ses missions diplomatiques, pour faire connaître l'oeuvre remarquable de son ami Fellenberg, auquel il avait confié son fils cadet, Adolphe.

[6]

Basle le 10 de juillet 1815

Hier en retournant du blocus de Schlettstadt et Brisac, votre fils m'apporta votre lettre, la lecture me fit comme vous pouvez l'imaginer un sensible plaisir; j'y reconnois celui qui l'écrit et l'excellent esprit qui règne à Genève, j'aurai sûrement accepté l'offre que la république veut me faire si j'étois en état de surmonter les obstacles qui s'opposent au transport de ces pièces et des munitions, et si je n'avois apris pour mon grand plaisir l'arrivée du parc que j'attendois à Ulm, qui viendra incessamment dans nos environs. Me voila donc en état de commencer bientôt mes travaux; si la paix ou aumoins un armistice pour le traiter ne les rende superflus, les événements de Paris la marche des armées combinées sur cette capitale (elles seront aujourd'hui dans les environs de Chalons sur Marne et Arcis) paroissent terminer cette grande lutte. J'espère que l'armistice conclu avec les ennemis nous procurera ces dernières qu'on n'a pu prendre de force et qui sont si menacantes pour les pays avoisinants; j'écris aujourd'hui à mon Empereur, au Prince de Metternich et de Schwarzenberg pour leur représenter la nécessité de la possession de ces places, et de la plus grande nécessité ou de les conserver pour l'Allemagne, ou devant rendre le pays, de les raser entièrement. C'est par la même occasion que je fais mon rapport concernant la république de Genève, et vous pouvez être persuadé que je ne manquerai pas de représenter la manière vraiment exemplaire dont elle s'est prononcée et dont elle a donné des preuves. Je vous prie d'être l'interprete de mes remerciements sincères envers le Conseil d'état de Genève, et de les assurer que je n'oublierai jamais cette marque de confiance qu'ils m'ont donnée, j'espère bientôt d'être en état d'interpréter ce que mon maître me répondra. Nous laissons donc reposer l'artillerie.

Apresent que quelque autre chose, en traversant dans plusieurs directions la haute Alsace j'ai vu un beau pays, bon je ne puis le dire, j'y ai trouvé l'esprit français qui change à tout moment comme une girouette et je partis indigné de Colmar, je vis ce peuple en 14, triste, sournois, extremement contre le Roi, et illuminant criant vive le Roi, jouant l'air de Henri IV. Aussi je ne pus m'empêcher de leur en témoigner tout ce qu'un honnête homme doit en sentir; je fus si content de quitter ce pays et de me revoir dans cette ville de Basle. Ne croiriez vous pas que ce seroit apreset le tems de reprononcer la question à cause de votre territoire, je pense que peut-être la chose pourroit aller, je laisserai tomber sur cette affaire quelques mots dans mon rapport. Je serai très content si je pouvois vous marquer, quelque chose de bon. Vous avez repris la chance, je désire que je pusse en faire bientôt de même.

Ayant appris que l'archiduc manquait d'artillerie, le Conseil d'Etat lui avait député le fils aîné de Pictet, Charles René, pour lui en offrir quelques pièces. Cette offre tardive n'eut pas de suite. Le Registre porte à la date du 13 juillet: «M^r le Premier syndic rapporte que le courrier envoyé par M^r le Conseiller Pictet à S.A. l'Archiduc Jean d'Autriche est de retour, il propose d'entendre la réponse de l'Archiduc à M^r le Cons. Pictet et d'introduire M^r Pictet de Rochemont fils qui a été porteur de la dépêche de M^r son Père et a eu l'honneur de voir plusieurs fois l'Archiduc Jean. On lit la lettre de l'Archiduc qui est sans date [sic] et remplie de choses flatteuses pour Genève. M^r Pictet de Rochemont fils est introduit et fait un rapport très intéressant de ses conversations avec S.A. l'Archiduc Jean. Ce Prince a témoigné beaucoup de bienveillance pour la Suisse et en particulier pour Genève, il désire que nous ayons des frontières militaires et compte s'en expliquer auprès de l'Empereur et de son Ministre. Il s'est exprimé avec sévérité sur la France et sur les français et a fait des remarques sur divers cantons suisses.» Charles René a laissé un récit de sa mission (AEG, Archives de familles, 1ère série, Pictet de Rochemont, IX).

[8]

Geneve 17 Juillet 1815

Monseigneur

Je reponds à la lettre que Votre Altesse Imperiale m'a fait l'honneur de m'adresser par mon fils. Il est revenu penetré de l'accueil que vous avez daigné lui faire, Monseigneur; et notre Conseil d'Etat a ecouté avec une respectueuse reconnaissance les témoignages de satisfaction que Votre Altesse Imperiale a bien voulu me charger de lui donner. Elle daigne maintenant me demander si ce ne seroit pas le moment de rappeler la question de notre territoire, en m'offrant de nous aider. Au risque d'abuser de la patience de Votre Altesse Imperiale, je vais confier à Sa bienveillance toute ma pensée à cet egard, et Lui faire connoître l'opinion et les vœux de mes concitoyens.

Le desenclavement des parcelles de notre petit territoire n'a pas été completté à Vienne. Nos convenances administratives demandent que nous puissions aller jusqu'aux extremités de notre empire, c'est-à-dire, faire jusqu'à une lieue et demie, sans passer sur un territoire étranger. Mais, dans la position où nous a laissé le Congrès de Vienne, malgré l'acquisition de Carouge, nous trouvons les terres de France à un quart de lieue de nos murs du côté du Nord, les douanes de Savoie à une demie lieue du côté de l'Est, et encore les douanes de Savoie à trois quarts de lieue au Sud Ouest. Comme le système fiscal des Piémontais est encore un peu en arrière des saines idées d'économie politique, le fléau des douanes est singulierement gênant pour notre commerce, nos subsistances, et notre administration.

Le premier besoin de notre canton est donc d'obtenir le desenclavement complet de notre territoire; et ce vœu modeste ne suppose que l'acquisition de 8903 habitans, divisés en douze communes, dont 7 Françaises, et 5 Savoyardes. Puisque Votre Altesse Imperiale a bien voulu demander le nom des lieux qu'il nous conviendroit d'acquérir, voici, pour le cas où Elle seroit acheminée à s'en entretenir avec le Ministre, quels sont les noms des communes:

Sur terres de France:	Collex Bossy, Fernex, Versoix, Meyrin, Pregny, Grand Saconnex, Vernier:	4063 habitans
Sur terres de Savoye:	Chesne Thonex, Meynier Cholex, Villelagrand, Ambilly, St Julien:	4840 habitans
	Total	8903 habitans

Voilà, Monseigneur, ce qui est, en quelque sorte, l'interêt de famille, celui sur lequel il n'y a qu'un vœu à Genève.

Quant à l'acquisition du pays de Gex, c'est une question plus helvétique encore qu'elle n'est genevoise. Elle se lie à celle d'une bonne frontière, qui comme Votre Altesse Imperiale le sait, n'a pas fait fortune à Vienne. Dans l'état des choses, voici mon raisonnement:

Je suppose que Louis XVIII sentira quelques remords de s'être laissé donner la meilleure partie de la Savoie, dont on a dépouillé son beaufrère, au traité de Paris, et qu'il va s'empresser de la restituer. Cela donnera à nos protecteurs un moyen facile de faire stipuler en notre faveur la cession des 4840 habitans que je viens d'indiquer. En en recouvrant 173,000, le Roi de Sardaigne pourra bien relâcher cette petite fraction, et il ne seroit probablement pas difficile d'en obtenir de lui encore autant, pour que nous eussions sur la rive gauche du Rhône ce bassin de nos montagnes qui semble destiné à la ville de Genève. Mais nous n'avons aucune ambition de conquêtes, et nous sommes, en general, plus frappés des inconveniens d'une augmentation trop nombreuse d'habitans, que desirieux d'acquerir du territoire.

Si la Savoie est, en effet, restituée au Roi de Sardaigne, une mesure bien importante à pourvoir sera d'appliquer à la partie restituée, la clause de l'acte du Congrès du 29 mars, qui neutralise, en cas de guerre, tout ce qui appartient au Roi de Sardaigne, au Nord du village d'Ugine. En tirant le parallèle d'Ugine au Rhône, par le milieu du lac du Bourget, on laisse au nord les rivières du Cheran et du Fier, dont le cours est très encaissé, et qui prennent leurs sources dans des montagnes inaccessibles aux armées. Ces deux torrens fourniront au besoin, d'excellentes lignes de défense à l'armée helvétique chargée de garder la frontière du pays neutralisé.

Observez, Monseigneur, que dans ce cas, la position des Bauges, au nord de Montmeillan, seroit occupée par l'armée Piemontoise. Cette position ne sauroit être tournée. Elle defend l'entrée de la vallée étroite de l'Isère, et elle menaceroit sur son flanc droit et sur ses derrières, le corps d'armée Française qui après s'être emparé de Chambéry, tenteroit de déposer les Suisses, pour pousser sur Genève.

Mais il est évident que, pour que cette frontière militaire signifie quelque chose, il faut que le pays de Gex soit donné à la Suisse, et que la Valserine, le Rhône, et le Cheran deviennent sa première ligne de défense au sud-ouest. Dans un développement de vingt-cinq lieues, il n'y auroit à garder que la Faucille, la

vallée du Rhône, et les ponts sur le fleuve et le Cheran. Les ponts une fois coupés, un petit corps d'armée tiendroit contre des forces considérables, et il n'y a aucune probabilité que les Français essayassent de vaincre de tels obstacles, en bravant toute l'Europe garante de la neutralité de ce pays-là.

Mais après avoir rogné avec des ciseaux cet angle saillant de la France qu'on nomme le pays de Gex, et qui est enclavé dans la Suisse, à qui le donnera-t-on? En fera-t-on un canton séparé? ou l'attribuera-t-on à Genève? Si l'objet de la sûreté de la Suisse et de l'Italie étoit aussi bien rempli dans la première supposition, c'est ce que nous prefererions. Nous ne sommes pas sans craintes sur les chances inconnues d'un état de choses nouveau, sur l'amalgame difficile de deux populations aussi différentes que celle du pays de Gex et la nôtre; sur l'association brusque à tous les droits de nos citoyens, d'une masse d'habitans catholiques, Bonapartistes, et surtout Français, qui égale en nombre les anciens Genevois. Nous nous demandons si donner à Genève une nombreuse population d'un esprit turbulent et factieux, ce ne seroit pas plutôt donner Genève à cette population.

Vous nous trouverez timides, Monseigneur, mais il faut excuser un peuple qui a en quelque sorte pris rang de nation, et qui a été honorée dans sa petitesse, parcequ'elle n'a été ambitieuse que des conquêtes de la pensée. Il faut excuser les membres d'une famille unie qui craignent d'y introduire des éléments de discorde, et qui éclairés par l'expérience de leurs propres dissensions, repoussent tout ce qui pourroit en amener le retour.

Je ne pretends pas dire à Votre Altesse Imperiale que nous repousserions le don du pays de Gex, s'il nous étoit imposé. Le sentiment des convenances de la Confédération sur ce point, et de nos devoirs envers elle, comme envers les Puissances alliées, nous fera accepter avec reconnaissance toute disposition qui aura pour objet le maintien de la neutralité, c'est-à-dire la sûreté de la Suisse et de l'Italie. Seulement alors sera-t-il à désirer qu'on ne nous impose pas l'obligation d'admettre tout à coup à la plénitude des droits politiques, des êtres qui ne sont point préparés à en user sagement, et de traiter comme des hommes faits, de véritables enfans en politique, qu'il conviendra d'élever avec paternité et sollicitude, pour ne les emanciper que par degrés. Ce n'est pas vous, Monseigneur, qui m'objecterez l'inflexible principe de l'égalité des droits. Votre Altesse Imperiale sait trop comment on a abusé de tous les mots et de tous les principes; et Elle sait aussi que l'expérience seule peut prononcer avec certitude sur les applications.

Voilà bien des détails; et si je ne connoissais la bonté de Votre Altesse Imperiale, je craindrois d'avoir abusé de sa patience. Je mets tous nos intérêts sous sa haute protection, et je suis avec respect [etc.]

C. Pictet de Rochemont
Cons^r d'Etat

Le registre du Conseil porte à la date du 18 juillet: «M^r le Cons^r Pictet lit son projet de réponse à S.A.I. l'Archiduc Jean d'Autriche, ce projet est approuvé.»

La veille, le Conseil avait délibéré sur ce sujet: «Augmentation présumée de territoire. M^r le Conseiller Pictet lit le mémoire qu'il a été chargé de dresser sur la question du territoire qu'il peut nous convenir de demander ou d'accepter. Dont opiné. On persiste dans l'idée manifestée dans le premier tour, de demander, communication par Versoix et désenclavement complet du mandement de Penei, et de recevoir s'il le faut le reste. On trouve de grands inconveniens à ce que partie du pays de Gex soit attribuée, soit au canton de Vaud, soit au roi de Sardaigne. On approuve les nouvelles idées de neutralisation énoncées dans le mémoire. A défaut du désenclavement de Jussy, on désire que la ligne des Douanes soit reculée et que les Genevois puissent acquérir des fonds de terre sur les frontières dans les

communes qui ne font pas partie du territoire de la République. On opine sur ce qu'il est convenable que M^r le Conseiller Pictet réponde à l'Archiduc Jean relativement aux frontières que nous souhaitons, et que ce Prince lui demande de désigner.»

Le long mémoire, daté du 16 juillet, dont il est question est reproduit dans Cramer, vol. II p. 3. Pictet, faisant le tour de toutes les solutions possibles y expose les avantages d'une frontière militaire telle qu'il la décrit dans la lettre qu'on vient de lire. En ce qui concerne le pays de Gex, qu'il est partisan d'acquérir en entier, il se montre optimiste quant à la possibilité d'assimiler sa population: «Une fois les barrières à l'esprit d'intrigue et de parti convenablement posées, une fois qu'on se sera assuré que quelques meneurs ne pourront pas employer à leurs vues les voix d'une grande masse d'électeurs ignorants, l'agrégation qui pourra nous être imposée deviendra bien moins redoutable. L'action lente mais sûre d'une administration sage et éclairée, d'un gouvernement bienfaisant et d'une justice impartiale, prompte et presque gratuite; l'influence de l'éducation et la réaction de celle-ci sur les parents; les bienfaits des riches propriétaires genevois disséminés dans le pays; l'ascendant des lumières, l'exemple des bonnes mœurs, l'effet de bonnes lois, enfin le sentiment d'un bonheur jusqu'alors inconnu, gagneront par degrés à notre Ville l'affection de ses nouveaux citoyens et nous pouvons raisonnablement espérer que la génération qui nous succédera aura lieu d'applaudir à la résolution que nous aurons prise de ne point refuser le don d'un territoire qui nous présente, à la vérité, quelques inconvénients, mais qui offre une base plus étendue à notre prospérité, qui nous lie plus fortement à la défense de la Suisse, et qui donne de nouvelles garanties à notre indépendance.»

Le gouvernement français a combattu avec acharnement, à Vienne et aux deux congrès de Paris, tout projet de cession du pays de Gex. Outre la répugnance du roi, qui sera aussi celle du roi de Sardaigne, à abandonner à Genève des sujets catholiques à une époque où l'Eglise enseignait la damnation des protestants, elle refusait de céder une partie, si petite fût-elle, d'un territoire qui faisait partie du royaume avant la révolution, dans le cas particulier depuis 1601. Ces quelques communes, moins Ferney dont Talleyrand ne voulait pas entendre parler, seront même, sauf erreur, les seules dont la France, partout ailleurs ramenée dans ses frontières de 1790 (au lieu de 1792 au 1er congrès de Paris), aura dû se séparer.

[9]

Genève le 19 Juillet 1815

Monseigneur

Votre Altesse Imperiale trouvera que je La persecute de mes lettres; mais dans celle que j'ai eu l'honneur de lui adresser hier, je n'ai pas touché un point qui est, j'ose le dire, de la première importance, et je demande la permission d'y revenir: c'est la determination d'une bonne frontière de Genève à Basle. Fera-t-on encore cette année comme l'année dernière? Manquera-t-on encore l'occasion de fixer entre la Suisse et la France une délimitation propre à donner à celle des deux nations qui ne peut être que défensive, tous les moyens de resistance qui résultent d'une bonne frontière?

On n'a jamais fait de reconnaissance exacte de la topographie militaire du pays entre Genève et Basle, parceque la France ne pouvant craindre l'aggression de la Suisse, et celle-ci n'ayant jamais été en mesure d'avouer sa défiance, de la France, et d'exiger une rectification de frontière, l'intérêt de cette reconnaissance précise n'existoit ni pour la France ni pour la Suisse.

Considerez, Monseigneur, que cet intérêt existe aujourd'hui également pour la Suisse et pour l'Autriche. Celle-là est plus que jamais l'avant poste des possessions de celle-ci; et l'Autriche aura d'autant moins à craindre, dans l'avenir, l'inquiète ambition des Français, que la Suisse aura acquis une plus grande consistance militaire. Le premier pas pour acquérir cette consistance, c'est la determination de bonnes limites. Il faut que les gorges, les postes, les positions soient entre les mains de la nation la plus foible.

Pour determiner ces points, il faut un travail d'ingenieurs. J'ose vous solliciter, Monseigneur, de profiter du moment où les Suisses occupent toute cette frontière, pour faire faire cette reconnaissance bien complete, afin qu'on sache ce que l'on fait lorsqu'on fixera la limite au prochain congrès, et que, dans ce travail delicat, les diplomates non militaires puissent être guidés par des mémoires précis et par des cartes exactes.

Quand la Suisse aura une bonne frontière, il faudra qu'elle la defende; et ce sera, pour la Confederation, un acheminement à un système veritablement militaire. Elle a besoin d'un gouvernement central vigoureux, d'un revenu federal suffisant, et d'une force militaire toujours sur pied, composée des milices fournies à tour de rôle par la nation entière, enfin d'une education nationale militaire qui retrempe le caractere helvétique. Il ne faut pas qu'à la veille d'une invasion, les 22 députés à la Diète aient à demander à leurs commettans une autorisation pour des mesures extraordinaires; il ne faut pas que les formes lentes et embarrassées, l'ignorance, les courtes vues, et les petits intérêts cantonaux et croisés, laissent subjuguer la Suisse, tandis qu'on delibère. Le bienfait d'une organisation centrale vigoureuse sera le complement de la determination d'une bonne frontière. Commençons par celle-ci.

Dans la position où vous vous trouvez, Monseigneur, vous y pouvez beaucoup. Le berceau de Votre Auguste Maison devra la garantie la plus sûre de son indépendance à venir au soin que Votre Altesse Imperiale daignera prendre de ce détail, dans ce moment unique à saisir.

Depuis vingt ans, l'opinion que le sol de la Suisse étoit inviolable, et essentiellement neutre, a été fort ébranlée par les événemens. Le dernier passage d'armées, tout nécessaire qu'il a pu paraître au succès du grand plan, est d'un facheux effet sous ce rapport. Il faut donc rendre à la Suisse en force réelle ce que les événemens lui ont ôté en force d'opinion. Il faut qu'elle puisse braver le mécontentement de la France, quand celle-ci sera redevenue assez forte pour se souvenir que la pretendue neutralité de la Suisse n'a servi que ses ennemis.

Cette force suffisante de resistance qu'il convient de donner à la Suisse, maintenant que le talisman de l'opinion est brisé, depend essentiellement de la volonté du cabinet de Vienne. Quant à moi il me semble évident que la foiblesse de la Suisse ne peut que compromettre tôt ou tard les intérêts de l'Autriche: la France sera toujours mieux placée que celle-ci pour en profiter, et par les principes de son gouvernement comme par l'esprit de son peuple, toujours disposée à le faire. Je souhaite ardemment que le cabinet de Vienne voie dans la consistance et la force de la Suisse, un gage de la sûreté de l'Autriche, et de la tranquillité future de l'Europe. Votre opinion sur ce point, Monseigneur, sera d'un grand poids, et elle sera pour moi d'un prix inestimable, si je suis assez heureux pour que mes idées s'y rapportent.

Je suis avec respect [etc.]

C. Pictet Cons. d'Etat

A son Altesse Imperiale l'archiduc Jean d'Autriche

On lit dans le registre du Conseil d'Etat à la date du 19 juillet: «Mons. le Cons. Pictet lit le projet d'une seconde lettre à l'archiduc Jean d'Autriche relativement à la description d'une bonne frontière militaire, telle qu'il la faut pour la défense de la Suisse; cette lettre est confidentielle. Dont opiné; le projet de lettre est approuvé.»

Deux de vos lettres me sont parvenues à la fois. Les détails que vous me donnez me sont bien précieux et vous pouvez être persuadé que j'en tirerai bon parti. La chaîne du Jura a été examinée à ce que j'ai appris par des officiers autrichiens de l'état général en 1814, je n'ai pas pu voir le mémoire qu'ils présentèrent, je n'en sais autre chose, que la ligne de l'Aare fut reconnue comme la meilleure pour se défendre, sans vouloir rejeter cette idée sûrement très bonne je crois qu'il existe une défense bien plus avancée pour la Suisse, c'est d'après mon idée la ligne de Montbeillard, le long du défilé du Doubs jusqu'à Besançon, puis une ligne par Château Salins sur S. Claude et l'Ecluse, de sorte à conserver la crête des montagnes la source des rivières, et les passages de Pontarlier, de Joigne, des Rousses, Faucille et le Fort de l'Ecluse. On pourroit m'objecter que cette ligne renfermeroit plus de la moitié de la Franche comté, que la France ne voudra jamais la céder, que les Suisses ne seroient pas en état de la soutenir; dans ce cas je propose une autre ligne qui est absolument nécessaire, c'est celle du Doubs, commençant aux confins du Porrentruy, remontant cette rivière jusqu'à Morteau, de là une ligne sur la crête des montagnes qui procure à la Suisse Pontarlier, Salins, Nozeroy, Moré et S. Claude et aille se joindre au fort de l'Ecluse. Vous savez que le Doubs est un défilé, des rochers encaissent cette rivière, les passages sont en petit nombre. En démolissant Montbeillard, Blamont et Besançon la Suisse n'auroit de ce coté là aucune place d'armes ou forteresse qui la menaceroit, le fort du Joux, le château de Salins et le fort de l'Ecluse lui serviroient de clef pour fermer les passages intéressants, la possession de Salins lui oteroient la dépendance de cette article de la France, Pontarlier un point vraiment central tomberoit dans les mains de la Suisse.

Du coté de Basle il est indispensable pour la liberté helvétique que Huningue soit rasé et que l'emplacement de cette forteresse et les villages de Neudorf, Bourglibre, Michelfelden et Bourgfelden soient donnés au canton de Basle. De votre coté il y a cette limite que la nature a dictée et qui du fort de l'Ecluse fait sur la rive gauche du Rhône un demi cercle autour de la ville.

Ces idées que je vous communique ne sont à considérer que comme de premières idées, je compte aller ces jours ci visiter les bloquades de Beffort et Besançon, parcourir les rives du Doubs et retourner par Pontarlier, Locle, St Imier, et Moutier grand Val à Basle.

J'ai senti plus que jamais dans ces circonstances la nécessité que la Suisse a, d'un gouvernement central vigoureux, c'est la base de tout, mais vous conviendrez avec moi que la resolution de ce problème est bien difficile, plus que je reste dans ce pays, qu'on ne peut assez estimer et aimer, plus je trouve que la quantité des matériaux pour éléver un édifice gouvernementif est si grande que rien n'empêcheroit la régénération de cette Helvétie qui joua autrefois un si grand et si beau rôle. Mais comment réunir les opinions, éclairer et faire reconnoître à ceux qui vécurent pendant 50 ou 60 ans d'après un système la nécessité de refforme, comment faire prendre à des vieillards un élan, qui est si rare même parmi la jeunesse, comment faire taire les passions, et déraciner cet égoïsme cantonal qui est comme une épidémie et qui entraîne souvent les meilleurs individus; croyez moi, j'admire les mœurs, la sobriété, la droiture, l'honnêteté, le courage du Suisse et ses talents, et la quantité de connaissances que je trouve dans ce pays, mais je voudrai voir les Suisses réunis pour un objet oubliant le reste. En me promenant sur ces prairies et parmi ces champs que la providence paroit favoriser particuliè-

rement, en récompense de la diligence et des vertus domestiques de l'habitant, en voyant ces Alpes si majestueuses je fais des vœux que ce pays berceau de ma famille puisse rester ce qu'il devroit être, s'il le vouloit. Jamais on ne pourra faire les reformes nécessaires en peu de tems, il faut aller d'un pas lent, par la persuasion et conviction laissant aux circonstances à faire le reste; chaque médiation qui voudroit éclairer les Suisses sur leurs intérêts et se mêler de leurs affaires ne rendroit que plus entêté le parti qui auroit des opinions contraires et ne feroit qu'aigrir encore plus les esprits. La Suisse doit être conduite comme tout montagnard, par la voix du cœur, la persuasion, conviction, et la confiance.

Ce qui concerne le revenu fédéral je suis entièrement de votre opinion, des petits états et des républiques doivent avoir des épargnes une espèce de trésor pour couvrir les premières dépences en cas de besoin, on ne peut puiser que peu à peu les moyens pécuniaires. Une force militaire toujours sur pied? il faut s'entendre sur cet article. Des milices dans leurs foyers travaillant leurs champs, n'exerçant que les dimanches dans leurs paroisses, et 4 semaines par an en con[cen]tration par bataillon ou brigade, bien, mais une force armée encasernée ne vaut rien dans une république, bientôt la liberté seroit assujettie au militaire et nous verrions une monarchie absolue ou un pays en proie à des désordres sans fin, c'est une chose très délicate que j'ai bien étudiée lors de mon emploi en Tyrol et en Stirie. L'éducation nationale est une bonne chose, le Suisse doit être soldat lors que la patrie l'appelle, il doit être bon citoyen en tems de paix, bonnes mœurs, sobriété, droiture, probité doivent y regner, pour cela diligence, industrie, et lois somptuaires etc.

C'est fini, l'idée de l'inviolabilité du sol suisse s'est évanouie, si ce peuple ne reprend plus son assiette respectable, on y verra se renouveler à chaque guerre le théâtre des combats, sa position militaire est trop intéressante, il faut regagner l'opinion qui fit faire la paix au Dauphin Louis XI après le combat de St Jacob, malgré qu'il avoit une armée forte et bonne, il faut être indépendant, la Suisse ne doit reconnoître au dessus d'elle que l'Etre suprême, bref la Suisse doit être suisse, et pas pensionnaire de la France, Hollande etc.

Je ne vois pas pour ce pays de salut que dans la réunion de tout ce qui a une âme élevée, qui veut le bien de la Patrie, ces individus sont dispersés dans tous les cantons, ils existent, ils n'auront besoin que de se connoître, ceux là doivent imiter ce que les fondateurs firent au Rütli, agir de concert pour le bien de leur Patrie, eux peuvent la sauver, la régénérer en usant de moyens de douceur, la vérité de leurs conseils, les expériences de ces derniers tems entraînera bientôt le grand nombre à suivre ce qu'ils disent.

Soyez persuadé que ce que je pourrai faire près de mon maître pour le bien de ce pays, je le ferai avec bien du plaisir, cela se borne à parler et à écrire. Vous avec votre sincérité accoutumée debrouillez mes rapsodies, rectifiez les et communiquez moi ce que vous en pensez, si je me suis trompé, ce ne peut être que par le désir de voir accompli le bien et le bonheur de ces Alpes par des moyens de douceur. Je finis mon verbiage.

Jean

[rép. 31]

On lit dans le registre du Conseil d'Etat à la date du 26 juillet: «On lit une lettre de l'Archiduc Jean d'Autriche à Mons. le Cons. Pictet en date du 22 juillet et en réponse aux deux lettres de Mons. le Conseiller mentionnées ci-devant dans le Registre, sur les frontières militaires de la Suisse.»

Monseigneur

Il n'y a pas dans toute l'Helvetie un meilleur Suisse que Votre Altesse Imperiale. Je l'ai dit du fond du cœur en lisant le mémoire instructif qu'Elle a bien voulu m'adresser sous forme de lettre, le 22 de ce mois. Ce qu'Elle développe, je l'ai toujours pensé; et je suis tellement dans toutes vos idées, Monseigneur, que je ne saurais dire si elles sont plus à Votre Altesse Imperiale qu'à moi-même. Dieu me garde de toucher à ce qu'Elle appelle ses rapsodies, en pretendant les rectifier! Je suis fort aise qu'Elle rende justice à ma sincérité, l'une des premières qualités du Republicain, mais dans cette occasion, je n'en userai que pour vous approuver et pour applaudir.

Pourquoi vos paroles ne peuvent-elles pas retentir dans toutes les salles des Conseils, servir de règle à tous les chefs, et diriger les vœux de toutes les assemblées populaires! Il faut à la Suisse une régénération, sous peine de mort: cela est évident à mes yeux. Si quelque circonstance peut amener, et en quelque sorte forcer cette régénération, c'est l'acquisition d'une frontière qu'on puisse défendre. Quand les Suisses l'auront (et il faudra peut être la leur donner de force) ils seront obligés de la garder: or ils ne pourront le faire qu'en se donnant 1^o un revenu fédéral suffisant, 2^o un gouvernement central vigoureux, 3^o une organisation de milices qui fasse de tout paysan un bon soldat, et de tout soldat un bon citoyen. Je dis, qu'une fois la bonne frontière fixée, le cours des choses amènera cela, parce qu'aujourd'hui que la Suisse est devenue l'avant poste des possessions de la Maison d'Autriche, l'intérêt de celle-ci est lié avec l'intérêt de la Suisse. Elle sera forcée de se bien défendre, de peur que les Autrichiens ne viennent lui aider pour couvrir leurs propres frontières: *Quod Dii avertant!*... (je dis cela dans vos intérêts comme dans les nôtres). Un concours de circonstances unique dans l'histoire permet de donner une frontière défensive à la Suisse, contre le plus inquiet, le plus redoutable de ses voisins, non pas peut être qu'il soit disposé à entreprendre par vengeance ou par ambition contre la Suisse elle-même, mais parce qu'elle le sépare d'un ennemi contre lequel il aura tôt ou tard une revanche à prendre. Manquera-t-on cette occasion unique dont l'Autriche a le plus grand intérêt à profiter? Permettra-t-on aux Suisses imprévoyans ou découragés, de dire qu'ils redoutent les ressentiments de la France? qu'ils ne désirent pas une frontière plus étendue qu'ils ne seraient point assez forts pour bien défendre contre cette même France qu'ils auraient irritée en l'acceptant? Je réponds qu'il ne faut pas permettre aux Suisses de renoncer au privilège hérité de leurs ancêtres, d'être invincibles chez eux. Il faut saisir cette occasion de remonter l'esprit militaire chez cette nation dont la bravoure a été passé en proverbe, mais qui a eu une trop longue période de paix. Il en résultera toutes sortes de biens pour elle. Des établissements d'une éducation militaire et vraiment helvétique, des institutions destinées à instruire et former des officiers; des réunions périodiques; un service à tour de rôle sur les frontières; un esprit d'ensemble et de dévouement jusqu'ici inconnu, etc. etc. Nous verrions se fondre et se neutraliser peu à peu dans un intérêt commun les petits intérêts cantonaux, les petites jalousies, qui sont une peste véritable dans les Etats fédératifs.

La France sera foible longtemps. Il se passera des années avant qu'elle puisse sortir de cette crise d'épuisement dans laquelle ses excès l'ont jetée, et qui n'est qu'à son début. Il faut que la Suisse profite de cette moderation forcée de ses inquiets voisins, pour se monter sur un pied défensif redoutable; mais encore une fois, il faut commencer par la frontière.

La plus moderée des deux que Votre Altesse Imperiale propose, me plait beaucoup. Mais Salins fait un angle bien saillant: je comprends que l'avantage d'être indépendant pour le sel seroit grand ; mais à moins que la direction des montagnes n'indique fortement cette frontière (et je ne le crois pas) je prefererois suivre le Doubs jusqu'à sa source, puis me diriger sur la source de la Valserrine en prenant ou laissant Nozeroi. Il faut le cours de la Valserine jusqu'au Rhône, et celui-ci jusqu'au confluent du Fiers. Bien entendu qu'il ne s'agit pas d'étendre la Suisse sur la rive gauche du Rhône, mais de rendre au Roi de Sardaigne sa Savoie, et de la neutraliser comme le Chablais et le Faucigny dans toute la partie au nord du parallèle d'Ugine, ce qui donneroit à la Suisse les excellentes lignes du Cheran et du Fiers, et aux Piémontois l'excellente position des Bauges qui couvre la vallée de l'Isère. Nous n'avons pas besoin du château de Salins. Nous aurions Pontarlier, le Fort de Joux, les Faucilles et l'Ecluse. Quand je dis l'Ecluse, ce n'est pas le Fort là où il est, car il ne vaut rien pour la défense contre la France : c'est au pont de Bellegarde qu'il faudra mettre le poste. Mais il importe que le cours entier du Rhône appartienne au Roi de Sardaigne, afin que les ponts de Gresin, de Lucey, et de Seissel puissent être coupés au moment d'un besoin, ce qui ne se pourroit pas si le thalweg étoit sa limite. Ce qui m'inquiète encore c'est la limite à partir de Ste Ursanne à Basle. La plaine du Purentru appartient géographiquement à la France, et devroit peut-être lui être donnée. On feroit valoir cela, ainsi que Mulhouse (laquelle d'après la déclaration des Puissances, auroit dû être rendue à la Suisse) on feroit valoir cela comme échange de ce qu'on lui prend, et on amortiroit ainsi les ressentimens; car il ne faut pas qu'il vaille la peine pour les François, de faire une guerre dans le but de reprendre ce qu'on va leur ôter. On tireroit la ligne de Ste Ursanne à Lucelle, puis le long de la rivière jusqu'à Pont Lucelle, et enfin à peu près l'ancienne frontière à peu près. [sic] Elle est, je crois, nécessairement mauvaise jusqu'au Rhin; mais au pis aller on a derrière soi la ligne de la Bisse, et celle de l'Aar; et Huningue de moins changera bien l'état des choses. Ce qui le changera beaucoup aussi c'est le rasement de Besançon, Beffort, Blamont, Montbeillard etc.

Maintenant, Monseigneur, le difficile sera de faire comprendre tout cela, d'un côté aux Suisses mêmes qui ne sont pas militaires, et qui redoutent ce qui pourroit indisposer la France sans les rendre assez forts pour la braver, et de l'autre côté aux diplomates non militaires qui traceront cette frontière au prochain Congrès. Obtenez, je vous en supplie Mon seigneur, que des gens de l'art ayant voix au chapitre : Votre Altesse sait combien cela a manqué à Paris et à Vienne.

Me voilà encore une fois désigné pour aller dire nos raisons. Cette fois ci c'est la Haute diète qui me fait l'honneur de m'appeler de ma charrue pour cette mission. C'est beaucoup de faveur; mais j'ai répondu que je ne pouvois pas me décider avant de connoître mes instructions. J'ai fait connoître de mon côté le fond de mon opinion sur les vrais intérêts de la Suisse. J'ai déclaré que je ne voulois pas me lier à parler et agir en sens inverse de mon sentiment, et j'attends la réponse. Si on persiste, ce sera une preuve que les bonnes idées commencent à germer. Dans ce cas j'irois à Zurich, puis j'irai prendre les ordres de Votre Altesse Imperiale avant de me rendre à Paris. Cela seroit dans huit ou dix jours. Je désirerois bien savoir si j'aurois bonne chance de vous trouver à Basle Monseigneur, ou si je devrois vous chercher ailleurs. Je vous supplie de me garder le secret, car on me l'impose, et ce n'est encore que la Commission diplomatique qui m'appelle. Je suis encore à comprendre comment et pourquoi on a jeté les yeux sur moi, qui

ne connois que mes champs, et qui aulieu d'être un «homme d'Etat» ne suis qu'un «homme d'étable». Mais enfin, je ferai de mon mieux, si l'on veut me permettre de travailler dans mon sens c'est-à-dire dans le but de rendre la Suisse libre, indépendante, et redoutable chez elle. [...]

Je suis avec respect [etc.]

C. Pictet Cons^r d'Etat

Pictet quittera Genève au début d'août pour aller s'entretenir avec M. de Wyss, bourgmestre de Zurich, et recevoir ses instructions de la commission diplomatique de la Diète, qui siégeait cette année-là dans ce canton, alors canton directeur. De là il se rendra à Bâle, où il passera quelques jours, dans la compagnie de l'Archiduc, avant de prendre, en passant par Berne, la route de Paris où il arrivera le 23 août.

Outre que les instructions de Pictet ne lui permettaient pas de demander une telle cession de territoires, le principe arrêté par les Alliés de ramener la France à ses frontières de 1790 l'aurait interdite. On s'en félicitera rétrospectivement, tant il est probable que la France, redevenue puissante, aurait exigé la restitution des territoires cédés sous la contrainte.